



## CERTIFICAT DE CAPACITE MATRIMONIALE

- Photocopie de la Carte Consulaire valide (**obligatoire**) pour les requérants ivoiriens résidents ;
- Copie de l'extrait d'acte de naissance des futurs époux ;
- Original de l'extrait d'acte de naissance légalisé par les autorités ivoiriennes compétentes si le futur époux est né en Côte d'Ivoire ;
- Photocopie de la pièce d'identité ivoirienne valide du futur époux (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) ;
- Reçu de paiement des droits de chancellerie.

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RECEPTIONNE PAR  
L'AMBASSADE.**

**DROITS DE CHANCELLERIE: 10 000 F CFA.**